



## Financement de travaux dans la maison de mon ex-conjoint

Par **Thomas\_paris**, le **01/01/2020** à **10:43**

Bonjour,

Il y a quelques années, avec mon ex-conjoint, nous avons décidé que j'allais vivre dans sa résidence principale (lui seul en est propriétaire). J'ai décidé en effet de le rejoindre car il a deux enfants et faisait donc le trajet travail/domicile 110kms/jour mais je voulais bien.

Il y a quelques années, nous nous sommes posés la question d'éventuellement faire construire une maison à tous les deux. Il a fait estimer sa maison actuelle et au vu du prix qui était trop bas, nous avons décidé de conserver cette dernière et de plutôt faire un agrandissement.

Nous avons donc agrandi la maison de 40 m<sup>2</sup>, et avons mis 15 000€ chacun de cet agrandissement. Pour rappel, lui seul en est propriétaire, mais je lui réglais simplement un loyer par virement mensuel de 500€.

Il y a quelques mois, nous avons décidé de nous séparer et lui ai demandé de faire deux estimations de la maison en notre présence à tous les deux. Il n'a pas voulu et a fait son estimations seul, et au vu de la valeur de la maison actuelle, je récupérerai 7500€ seulement et non les 15000€ versés.

Je lui ai alors expliqué mon mécontentement, il s'est alors durci et m'a dit qu'il allait faire une contre estimation et qu'il allait voir. Je l'ai relancé par mail il y a quelques jours mais toujours rien.

Que dois-je faire ?

Puis-je récupérer mes fonds versés ? Mes loyers versés comptent ils ?

J'ai vu sur votre forum qu'il y avait une jurisprudence.

Merci de votre retour.

Thomas

Par **youris**, le **01/01/2020** à **11:08**

bonjour,

en investissant dans un bien immobilier qui ne vous appartenait pas, vous avez pris des risques.

vous utilisez le terme de conjoint qui, juridiquement, signifie que vous étiez mariés, est-ce le cas.

sinon étiez-vous pacsés, concubins ?

les loyers versés par un locataire ne sont jamais pris en compte si le locataire rachète le bien loué.

si vous ne trouvez pas d'accord amiable avec votre ex, la seule solution est de faire trancher le litige par le tribunal.

il faut estimer la valeur actuelle de la maison, il est possible que les 30000 € investis pour l'agrandissement de la maison, n'aient pas augmentés de 30000 € la valeur actuelle de la maison.

dasn certaines régions, le prix de l'immobilier a baissé.

salutations